



PASSEZ À LA VITESSE FIBRE !

**Votre territoire investit pour
l'Internet Très Haut Débit**



**territoire
d'énergie**

LOIRE - SIEL

THD42

L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DANS LA LOIRE



 Communes desservies par le réseau public THD42

 Communes desservies par Orange

Le programme THD42 concerne l'ensemble du département de la Loire hormis 43 communes de Saint-Etienne Métropole et 6 communes de Roannais Agglomération.

AVEC THD42 :
LA FIBRE OPTIQUE SUR 277
COMMUNES D'ICI À 2020

172 000 FOYERS
ET PROFESSIONNELS
RACCORDÉS EN FTTH

280 000 000 €
D'INVESTISSEMENT PUBLIC

10 500 KILOMÈTRES
DE FIBRE DÉPLOYÉS

THD42 est une opération ambitieuse portée par le SIEL-Territoire d'énergie.

Ce grand chantier pour la Loire est financé par l'Etat, la Région, les communautés⁽¹⁾ et par le SIEL. Durant cinq ans, 18 entreprises et 600 personnes sont mobilisées pour la construction du réseau.



⁽¹⁾ de communes, d'agglomération ou métropole

ADSL

Au delà de quelques kilomètres entre le central téléphonique et le point de connexion, il n'y a plus d'ADSL Triple Play satisfaisant.

Débit
512 kb/s
à 100 Mb/s

**Usages
associés**
Triple Play

**Télécharger
20 Go (vidéo HD)**
Plusieurs
dizaines de
minutes

Fibre

Le débit est identique pour tous, quelle que soit la distance.

Débit
100 à 1000
Mb/s

**Usages
associés**
Quadruple Play
TV Ultra HD
Services

**Télécharger
20 Go (vidéo HD)**
Quelques
minutes



ENTREZ DANS UNE NOUVELLE ÈRE AVEC LA FIBRE OPTIQUE

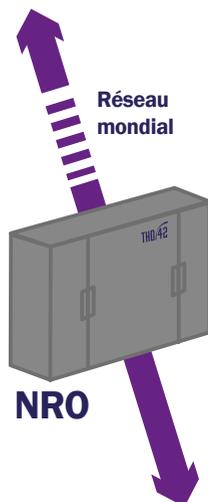


La fibre optique permet d'avoir un débit de 100 Mbits/s ou plus, quelle que soit la situation de son logement. Les données sont transmises à la vitesse de la lumière dans un fil de verre aussi fin qu'un cheveu.

Grâce au Très Haut Débit, de nouveaux usages sont possibles :

- Vidéo Ultra Haute Définition,
- Télémédecine et télé-assistance,
- Télétravail et télé-éducation,
- Envoi rapide de fichiers volumineux,
- Cloud computing,
- Utilisation simultanée de plusieurs appareils...

Le FTTH ou Fiber To The Home est le déploiement d'un réseau fibre optique jusqu'à votre domicile.



CRÉATION D'UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL TRÈS HAUT DÉBIT

Le réseau public THD42 est déployé sur l'ensemble des infrastructures disponibles :

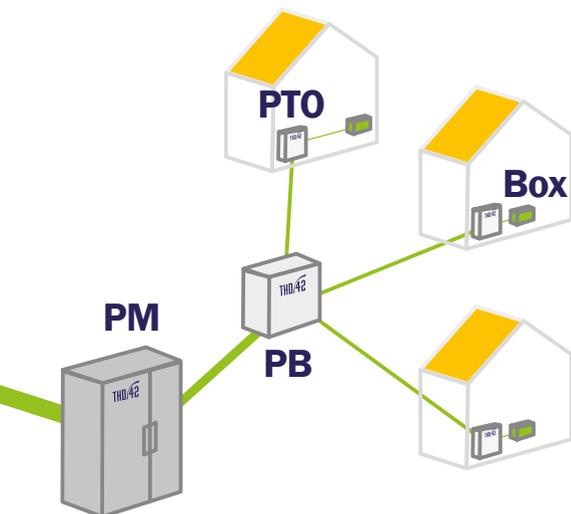
- 50% sur des poteaux électriques du SIEL
- 25% dans des conduites ou sur des poteaux téléphoniques
- 25% avec des infrastructures créées spécialement par le SIEL (tranchées).



La desserte du territoire est réalisée progressivement selon un phasage établi par chaque communauté⁽¹⁾.

L'opération vise à créer les infrastructures du réseau de desserte (réseaux souterrains, déploiement de la fibre sur des poteaux, mise en place des Points de Mutualisation*).

*Central fibre optique desservant entre 500 et 2 000 logements appelé aussi SRO (Sous Répartiteur Optique)



ARCHITECTURE DU RÉSEAU THD42

NRO : Noeud de Raccordement Optique relié au réseau principal «autoroutes de fibre optique».

PM : Point de Mutualisation desservant un territoire, commune ou un quartier.

PB : Point de Branchement pour plusieurs habitations.

PTO : Prise Terminale Optique installée dans l'habitation.

Box fibre : Récepteur/émetteur fourni par le fournisseur d'accès Internet.

LA FIBRE BIENTÔT CHEZ VOUS

A l'issue des travaux, une réunion publique est organisée. Vous serez informés de la date de démarrage des raccordements pour votre secteur.

Durant 3 mois, il faudra passer par une plateforme Internet pour en faire la demande. A l'issue de cette période, vous devrez directement vous adresser à un fournisseur d'accès Internet pour être raccordé.

LE RACCORDEMENT

Lorsqu'un rendez-vous sera pris, le technicien étudiera l'installation d'une Prise Terminale Optique (PTO). Celle-ci est idéalement posée à proximité de votre téléviseur et obligatoirement proche d'une prise électrique.

Si votre logement est raccordé au téléphone par un câble aérien (depuis un poteau), la fibre sera installée sur le même support. Si une gaine souterraine est disponible, elle sera utilisée pour passer la fibre.

Ces travaux de raccordement, pris en charge par les collectivités, sont gratuits pour les usagers. En revanche, travaux dans le logement sont à votre charge (gaine pour passer la fibre, perçage de mur...). Si tout est prévu par vos soins ou par l'intervention d'un artisan, la société mandatée par THD42 pourra poser la PTO à l'endroit que vous souhaitez.

Trois mois après le lancement des raccordements sur votre secteur, les premiers fournisseurs d'accès internet (FAI) pourront venir proposer leurs offres sur la fibre. A partir de cette date, les nouvelles demandes de raccordements gratuits se feront directement auprès de ces FAI.



J'AI LE CHOIX !

- Soit accepter le raccordement, pris en charge par les collectivités.
- Soit refuser le raccordement et ses conditions actuelles.

En copropriété, il est nécessaire de valider le raccordement en assemblée générale. Si vous êtes locataire, il convient de contacter votre bailleur.

DEMANDEZ VOTRE RACCORDEMENT⁽²⁾

DEUX SOLUTIONS SONT POSSIBLES :

- Durant 3 mois⁽²⁾ sur le site Internet www.thd42.fr (espace raccordement).
- A l'issue des 3 mois⁽²⁾ et jusqu'en 2025, c'est le fournisseur d'accès internet (FAI) de votre choix qui se chargera de votre raccordement gratuit.

⁽¹⁾ de communes, d'agglomération ou métropole.

⁽²⁾ La date d'ouverture est annoncée lors d'une réunion publique sur votre commune. Cette durée peut varier pour des raisons techniques.

DEROULÉ TYPE DES TRAVAUX SUR VOTRE TERRITOIRE

DÉBUT DES TRAVAUX

CRÉATION DU RÉSEAU PRINCIPAL
POSE DU POINT DE MUTUALISATION

FIN DES TRAVAUX



10 à 12 mois

Réunion publique

3 mois



RACCORDEMENTS DES LOGEMENTS ET ENTREPRISES

jusqu'en 2025

RACCORDEMENTS ET MISES EN SERVICE PAR LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET



À la fin des travaux de desserte, il faut compter environ trois mois supplémentaires pour que les abonnements « fibre » soient possibles. Sur une même commune, plusieurs secteurs peuvent être définis, avec des périodes de travaux différentes. Le réseau public THD42 est ouvert à tous les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaitent.

THD42 : Un programme initié et porté par :

 **territoire d'énergie**
LOIRE - SIEL

Le SIEL-Territoire d'énergie est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe toutes les communes de la Loire, les intercommunalités et le Département. Le SIEL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel communaux. Parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de Très Haut Débit, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.

En savoir plus

04 77 430 855

Prix d'un appel local



Financiers et partenaires :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



roannais
AGGLOMÉRATION

SAINT-ETIENNE métropole

COPLER

FOREZ.EST
communauté de communes

Communauté de Communes
des Monts du Pilat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANAIEN



France Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE

GRUPE
Caisse des Dépôts

Loire FOREZ
Agglo



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Loire
LE DÉPARTEMENT

THD42
EXPLOITATION